



MAIRIE DE FRANGY

Haute-Savoie

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

ADULTE validité 10 ans - ENFANT validité 10 ans

CONSTITUTION DU DOSSIER AVANT LE DEPOT EN MAIRIE
Tout document original devra être présenté avec sa photocopie

LES PERSONNES CONCERNEES DEVRONT ETRE PRESENTES PHYSIQUEMENT
(Y COMPRIS LES ENFANTS)

1

Pré-demande en ligne sur le site (A IMPRIMER) :

ANTS : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

2

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR LA PATEFORME :

« rendezvousonline.fr »

PIECES A FOURNIR AVEC LA PRE-DEMANDE (ou CERFA)

2 Photos d'identité récentes (-6 mois) et identiques

Les photos doivent répondre strictement à la norme imposée par l'OACI (Organisation de l'Avion Civile Internationale). De format 35x45 mm, elles doivent être centrées sur fond clair (fond trop blanc à proscrire) et uni (sans trace ni tache), tête nue et droite, bouche fermée, expression neutre, visage dégagé (sans mèche ni piercing), yeux ouverts fixant l'objectif, sans aucun reflet si l'usager porte des lunettes et la monture de ces dernières ne devra en aucun cas masquer les yeux. Enfin la hauteur du visage (du menton au sommet du crâne) doit être **IMPERATIVEMENT** comprise entre 32 et 36 mm).

NE PAS DECOUPER LES PHOTOS !

Carte d'identité périmée ou à remplacer

En cas de perte ou vol : fournir la déclaration présentée aux autorités
+ timbre fiscal de 25€ - ACHAT EN LIGNE SUR : timbres.impots.gouv.fr/

Justificatif de domicile de moins de 1 an au nom de l'intéressé(e)

Exemple : Facture EDF, téléphone ou avis d'imposition...

En cas d'hébergement :

- attestation d'hébergement dûment datée et signée (précisant depuis quand dure l'hébergement) + justificatif de domicile de moins de 1 an et copie de la CNI de l'hébergeant(e)

Document attestant un changement de situation

(veuvage, mariage, nom d'usage)

1 Copie intégrale d'acte de naissance, de moins de 1 an

(si la personne n'a pas une carte d'identité ou passeport de moins de 10 ans)

Mineurs

Le parent remplissant l'autorisation parentale doit fournir une pièce d'identité

Jugement de divorce (en entier)

- Pour les mineurs : en cas de garde alternée, justificatifs de domicile et photocopies des cartes d'identités des deux parents

- Pour les femmes souhaitent changer leur nom

Nouvelles mariées : Fournir une copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois

Personnes de nationalité française nées à l'étranger ou de parents nés à l'étranger

Fournir le décret de naturalisation ou le certificat de nationalité française